

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 143 (2022)
Heft: 8

Artikel: Le frelon asiatique : une espèce invasive en Suisse
Autor: Cherix, Daniel / Seehausen, Lukas / Ebener, Anja
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068361>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le frelon asiatique – une espèce invasive en Suisse

Après l'installation du frelon asiatique dans les cantons de Genève et du Jura en 2020, le ravageur n'a pas pu se propager davantage l'année dernière en raison des conditions météorologiques. A Genève, seuls quatre petits nids ont été trouvés et détruits. Cette année, les signes précurseurs sont moins favorables. Il est donc d'autant plus important de découvrir et de signaler à temps les frelons et les nids suspects au Service sanitaire apicole. C'est grâce à cette stratégie que les cantons pourront organiser avec succès la recherche et la destruction des nids avant l'émergence de la nouvelle génération de reines.

Daniel Cherix, Professeur honoraire de l'Université de Lausanne,
daniel.cherix@unil.ch

Lukas Seehausen, Entomologiste au CABI (Centre for Agriculture and Bioscience International), l.seehausen@cabi.org

Anja Ebener, Directrice apiservice / Service sanitaire apicole (SSA),
anja.ebener@apiservice.ch

Biologie et distribution

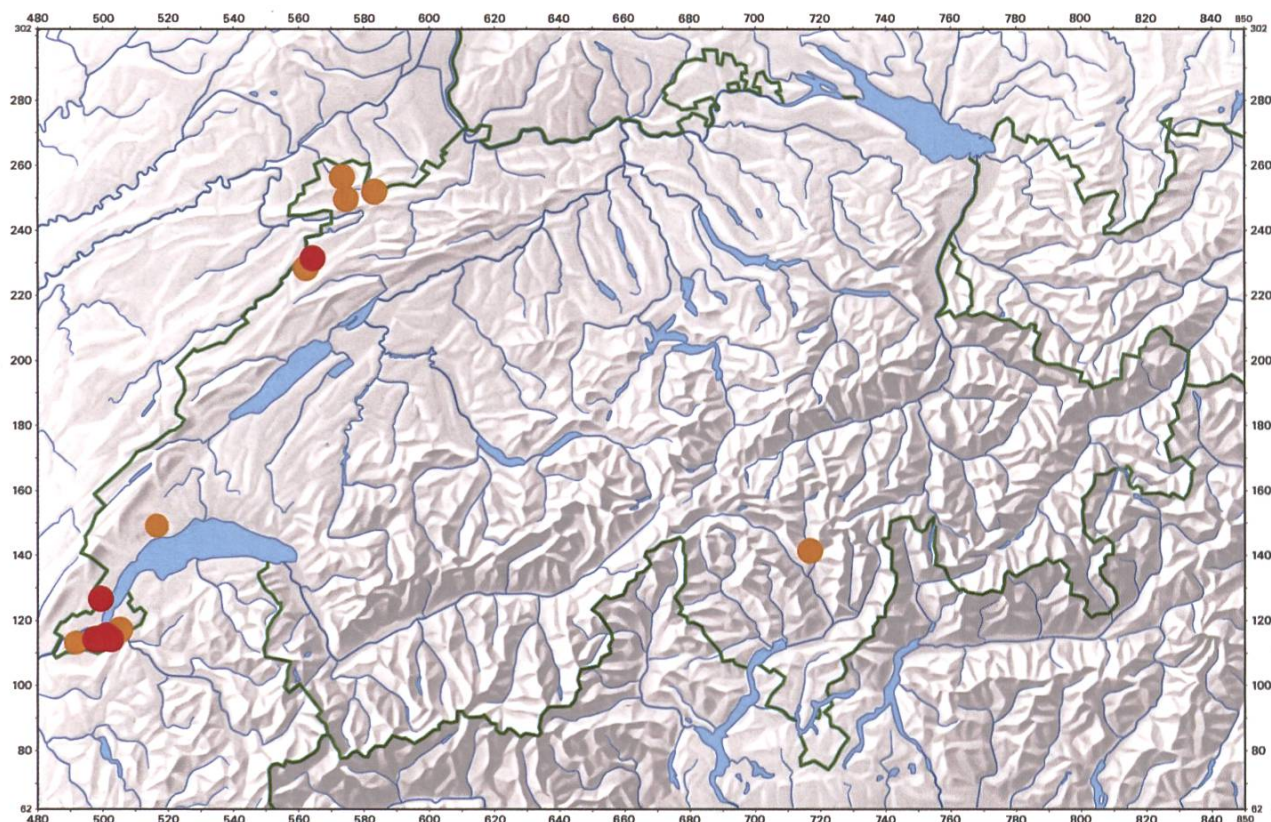
Vespa velutina est un Hyménoptère social originaire des régions comprises entre l'Afghanistan et la Chine orientale, l'Indochine et l'Indonésie. Il construit ses nids primaires souvent à l'abri près des habitations, et les nids secondaires la plupart du temps à la cime des arbres. Il peut produire plusieurs milliers de nouveaux individus par saison (dont plusieurs centaines de nouvelles reines). Les frelons asiatiques chassent les insectes, notamment les abeilles mellifères et sauvages, pour nourrir leurs larves.

En Europe, le frelon asiatique a été découvert pour la première fois en 2004 dans le sud-ouest de la France. Depuis lors, il s'est étendu à plusieurs pays : Espagne (2010), Portugal (2011), Belgique (2011), Italie (2012), Allemagne (2014), Royaume-Uni (2016), Pays-Bas (2017) et Suisse (2017).

Situation en Suisse (état du recensement fin décembre 2021)

Après la découverte d'un unique frelon asiatique dans le Jura en avril 2017 et d'un petit nid à Mont-sur-Rolle dans le canton de Vaud en décembre 2019, le ravageur s'est installé dans les cantons de Genève et du Jura en 2020; un individu isolé a par ailleurs été détecté en 2020 au Tessin. En 2021, 4 petits nids de frelons asiatiques ont été détruits à Genève et 1 individu supplémentaire a été découvert. Dans le Jura, seule la découverte d'un individu a été confirmée en 2021. Aucun nid de grande taille n'a été signalé. On peut supposer que la propagation du frelon asiatique a été freinée par les conditions météorologiques défavorables, avec un printemps très instable et froid ainsi qu'un été humide. Cette année, en revanche, les conditions météorologiques au printemps étaient très favorables pour la propagation du frelon asiatique.

En particulier, la région frontalière de Genève à Schaffhouse est climatiquement favorable et risque d'être envahie par le frelon asiatique au cours des prochaines années.



© 2007. Office fédéral de topographie. Tous droits réservés

© 2007. Bundesamt für Landestopografie. Alle Rechte vorbehalten

*Carte de distribution du frelon asiatique en Suisse (Source données : SSA, base de la carte © Swisstopo)
(en rouge = nids détruits ; en orange = individus découverts)*

Mois/année	Canton	Lieu	Type	Destruction
04.2021	GE	Bernex	1 individu (jeune reine)	Non
06.2021	GE	Onex	1 nid primaire	Oui
09.2021	GE	Chêne-Bougeries	1 petit nid	Oui
09.2021	GE	Carouge	1 petit nid	Oui
09.2021	GE	Veyrier	1 petit nid	Oui
11.2021	JU	Les Bois	1 individu (mâle)	Non

Récapitulatif des données concernant le frelon asiatique en Suisse en 2021.

Lutte

Sans un système de notification fonctionnelle, la meilleure des luttas est inopérante. Pour faire face à cette espèce invasive, une bonne information du public, à commencer par les apiculteurs, est primordiale. La capacité d'identifier correctement le frelon asiatique et de prendre une photo ou une vidéo (parfois plus facile) pouvant être envoyée pour identification au **Service sanitaire apicole (SSA)** est déjà un grand pas en avant. Nous encourageons donc le lecteur

à s'informer sur cette espèce et sur la manière de la distinguer des autres insectes indigènes de Suisse. L'observation et le signalement des individus sont une condition préalable importante pour une lutte efficace.

Les étapes suivantes sont alors décisives. Pour empêcher les nouvelles reines de quitter le nid, de s'accoupler et de fonder de nouvelles colonies l'année suivante, les nids doivent être détruits avant la fin du mois de septembre, si possible. Comme le confirment les études scientifiques, il est essentiel d'agir dans les meilleurs délais.

Recherche de nids

Dès que la découverte d'un frelon asiatique est confirmée, les spécialistes recherchent d'autres spécimens du ravageur sur les lieux de la découverte. Si de tels spécimens sont découverts, le nid doit être recherché. À partir du mois de juillet, mais surtout en août et septembre, les frelons asiatiques s'attaquent aux abeilles mellifères à proximité immédiate de la ruche.

Si le nid ne peut pas être trouvé dans les alentours, un spécialiste formé attrape des frelons, leur installe un mini-émetteur et les laisse voler à nouveau. Grâce à la radio-télémétrie, il est possible de déterminer l'emplacement du nid. La recherche et la destruction des nids est de la responsabilité du canton.

Destruction des nids

Lorsque la lutte ne figure pas dans le cahier des charges des sapeurs-pompiers, un désinfestateur doit être mandaté par le canton. En fonction de l'accessibilité du nid et de la hauteur, des plateformes élévatrices spéciales et éventuellement des grimpeurs spécialisés sont nécessaires.

Le moyen actuellement disponible en Suisse pour tuer la colonie de frelons est l'utilisation d'un insecticide par un désinfestateur autorisé. D'autres méthodes telles que la congélation (les nids sont trop grands et le plus souvent peu accessibles), brûler les nids (de nombreux individus s'enfuient) ou l'utilisation de moyens invasifs comme les canons à eau (déclenchent un comportement agressif des frelons) ne sont pas recommandés.

La Suisse poursuit actuellement l'objectif d'éradication conformément au système de classification pour les espèces exotiques envahissantes. Si cela n'est plus possible, la colonisation de nouvelles zones doit être contenue autant que possible ou du moins fortement ralentie.

La Task Force

Lorsque le ravageur apparaît sur le territoire d'un canton pour la première fois, le canton peut faire appel aux services de la Task Force qui sera formée par Daniel Cherix (UNIL), Lukas Seehausen (CABI) et un collaborateur du SSA. Elle aura pour tâche d'intervenir sur le terrain (organiser la recherche des nids, puis donner les instructions pour leur destruction), tout en assurant une formation pratique des responsables cantonaux afin qu'ils puissent ensuite agir de manière autonome.

Ce que les apicultrices et apiculteurs peuvent faire

Observer les ruches et annoncer les cas de suspicions

Les apiculteurs sont priés de garder l'œil ouvert pour repérer le frelon, de couleur sombre avec les extrémités des pattes jaunes (voir photos en bas). Une fois que le ravageur s'est installé dans une région, il apparaît en plus grand nombre devant les ruches entre août et octobre. Il est utile d'observer régulièrement les ruches vers midi les jours ensoleillés pendant au moins 20 minutes et d'envoyer immédiatement tout insecte suspect au SSA pour identification (alternativement, il peut être plus simple et rapide d'envoyer une photo ou éventuellement une vidéo par e-mail à info@apiservice.ch). Une fois que le SSA est informé, aucune autre action n'est requise jusqu'à nouvel avis. Si vous découvrez un nid suspect (voir photo en bas), prenez-le en photo et envoyez l'image au SSA pour une analyse plus approfondie.



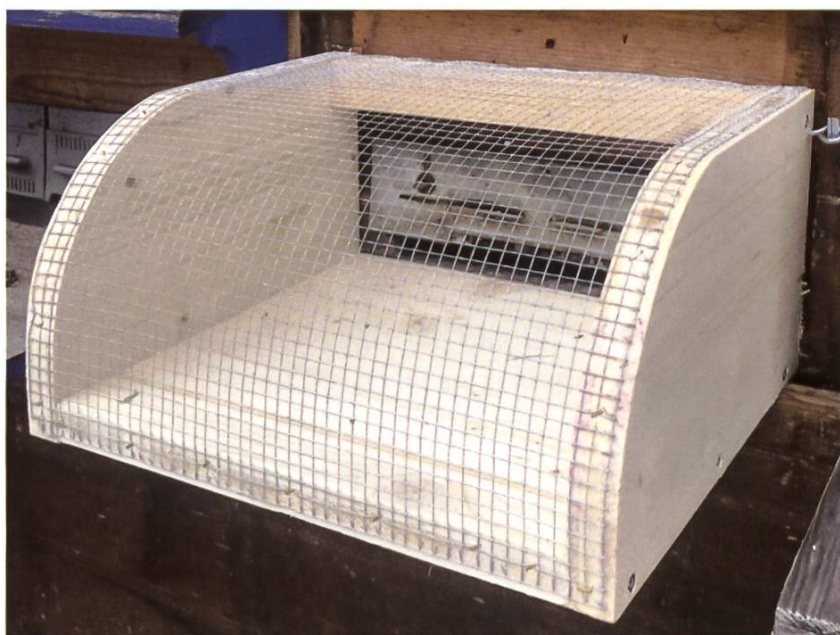
© Q. Rome - MNHN

Caractéristiques pour le frelon asiatique : le corps foncé, les pattes jaunes et le nid en forme de poire avec un accès latéral.

Grilles de protection au lieu de pièges inutiles

La mesure de lutte la plus efficace contre le frelon asiatique est l'élimination des nids. Même si de nouveaux pièges sont régulièrement proposés pour protéger les abeilles, il n'en existe toujours pas qui soient efficaces et sélectifs. Les spécialistes et le SSA déconseillent vivement

la mise en place de pièges qui sont même interdits dans certains cantons.



Trou de vol protégé par une grille



Instructions pour construction de muselières

Si le frelon asiatique devait se répandre dans une région, des trous de vol protégés par une grille (muselière) peuvent contribuer à réduire une pression exercée sur un rucher, comme l'a démontré une étude française. Veuillez trouver des instructions pour construire des muselières dans l'aide-mémoire 2.7.1. du SSA.

Pièges à phéromones

Des chercheurs chinois et français ont réussi à identifier un mélange de substances volatiles (phéromones) qui attire les mâles du frelon asiatique. Les résultats de cette étude ont été publiés en février de cette année sous le titre « Designing a sex pheromone blend for attracting the yellow-legged hornet (*Vespa velutina*), a pest in its native and invasive ranges worldwide » (dans la revue *Entomologia Generalis*). Les pièges à phéromones auraient le grand avantage d'être vraisemblablement plus sélectifs que d'autres pièges. Mais il n'y a aucune garantie d'attraper tous les mâles présents dans une zone et d'empêcher la fécondation des futures reines. L'utilité de ces pièges à phéromones pour la détection de l'espèce dans des régions nouvellement infestées, le suivi de sa distribution et le contrôle des populations sont encore à étudier.

Les pièges ne sont pas encore commercialisés, il faudra encore attendre au moins deux à trois ans avant que les tests soient terminés et que les pièges soient produits de façon industrielle.



© Q. Rome – MNHN

Ouvrière de frelon asiatique dévorant une abeille mellifère



Nid primaire à l'abri (Genève 2021)



Emplacement caractéristique d'un nid secondaire de frelon asiatique dans un arbre



Nid secondaire dans un arbre (Genève 2020)

Bonne pratique apicole

En tant qu'apiculteurs, veuillez accorder encore davantage d'attention à une évaluation et une sélection ciblée des colonies (aide-mémoire 4.7.) et ne gardez que des colonies saines et fortes au rucher.

Ne jamais déposer des cadres à l'air libre, ni laisser lécher des rayons à l'extérieur de la ruche mais les suspendre derrière la partition ou derrière la fenêtre. Les vieux cadres sont à fondre le plus vite possible.

Il est également important que chaque colonie ait suffisamment de nourriture à tout moment.

Le nourrissage de fin de saison, une tâche primordiale pour un hivernage serein

Une fois la récolte d'été effectuée, le nourrissage est, au même titre que les traitements contre le varroa, une tâche primordiale à effectuer. Il convient de s'assurer que les colonies disposent, à tout moment, de suffisamment de nourriture de qualité pour l'élevage des abeilles d'hiver puis pour l'hivernage. L'apiculteur-trice doit intervenir si les réserves situées dans le corps de ruche sont insuffisantes pour l'hivernage ou ont des caractéristiques défavorables à la santé des colonies. Les actions à mettre en place au rucher sont présentées ici.

**Matthieu Guichard, apiservice/Service sanitaire apicole (SSA),
matthieu.guichard@apiservice.ch**

Avec quoi nourrir ?

Une colonie d'abeilles a besoin d'une nourriture facilement accessible et facile à digérer pour l'hivernage. Intuitivement, le miel, en tant que nourriture récoltée par les abeilles, semble être la nourriture la plus pertinente. Cependant, lorsque les abeilles ont butiné des miellats foncés lors de la miellée d'été, les réserves ainsi constituées peuvent être néfastes pour les colonies. En effet, les miels de miellat foncés, fortement minéralisés, présentent une toxicité pour l'abeille ; ils peuvent endommager les parois de leur système digestif et favoriser l'apparition de nosémose au cours de l'hiver. L'hivernage de colonies sur du miellat foncé est donc associé à un risque de diminution de la taille des populations et même de mortalité de colonies élevé. Par ailleurs, il est conseillé de ne pas hiverner les colonies sur des réserves comportant du mélézitose ('miel béton') ; ce dernier est un sucre complexe, indigeste pour les abeilles. En outre, et ce pour tous les miels susceptibles de cristalliser dans les rayons (p. ex. lierre), les abeilles devront mobiliser de grandes quantités d'eau pour rendre ces réserves consommables, ce qui est difficile en hiver, lorsqu'elles restent cloîtrées dans la ruche pendant de nombreuses